



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MAI 2023

N° C25_05_2023_49 - Renouvellement de l'accompagnement des Accueils de Loisirs sans Hébergement 2023 - Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Deux-Sèvres (annexes)

Annexe(s) :

- Convention aide aux loisirs - Exoudun
- Convention aide aux loisirs - Lezay
- Convention aide aux loisirs - Brioux-sur-Boutonne
- Convention aide aux loisirs - Chef-Boutonne
- Convention aide aux loisirs - Sauzé-Vaussais

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	55	14	69	21

Pour : 69	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 17 mai 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt cinq mai, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BERNARD Eric, BINET Frédérique, BLAUD Philippe, BOUCHEREAU Isabelle, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, COUSIN Sylvie, CROMER Maïté, DALLAUD Hélène, DODIN Patrick, ARCHAIMBAULT Monique, PERREAU Gwendoline, FOUCHE Patrice, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, PILARD Christophe, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HUCTEAU Patrice, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, MARTIN François, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, MORIN Christine, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, POUVREAU Lise, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SUIRE Catherine, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAULT Evelyne, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

AUDE Laurent (pouvoir donné à ROUXEL Patricia), BAUDON Christian (pouvoir donné à BOUCHEREAU Isabelle), BERTHONNEAU Frédéric (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), BLANCHET Philippe (pouvoir donné à NOUREAU Dominique), CHOURET Gilles (pouvoir donné à PICARD Marylène), FOUCHE Etienne (pouvoir donné à FOUCHE Patrice), GAYET Olivier (pouvoir donné à BINET Frédérique), GIRAULT Anne (pouvoir donné à KLINGLER Sarah), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à BOURDIER Christine), OUVRARD Pierre (pouvoir donné à TEXIER Jérôme), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à HAYE Jean-Marie), VALERY Nicolas (pouvoir

donné à ARCHIMBAUD Guénaëlle), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BARRE Gérard, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, BONNET Line, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, DELEZAY Gaëtan, DOLBEAU Alain, DURGAND François, GABOREAU Bernard, HOELLINGER Gilbert, JOUANNET Paul, MERCIER Sébastien, NIVELLE Jean-Pierre, PICARD Christian, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VINCENT Bernard

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie COUSIN

Renouvellement de l'accompagnement des Accueils de Loisirs sans Hébergement 2023 - Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Deux-Sèvres (annexes)

Annexe(s) :

- Convention aide aux loisirs - Exoudun
- Convention aide aux loisirs - Lezay
- Convention aide aux loisirs - Brioux-sur-Boutonne
- Convention aide aux loisirs - Chef-Boutonne
- Convention aide aux loisirs - Sauzé-Vaussais

Dans le cadre de ses actions Petite Enfance Enfance Jeunesse, la communauté de communes propose des Accueils de Loisirs sans Hébergement sur le territoire ;

La CAF des Deux-Sèvres apporte son soutien aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement en direction des enfants nés après le 31/12/2010 et avant le 31/12/2022 ainsi qu'aux enfants de 13 à 14 ans en fonction de la demande du gestionnaire au vu du projet pédagogique sur validation,

Cette aide a pour objectif de faciliter l'accessibilité financière des enfants en Accueils de Loisirs Sans Hébergement, ainsi qu'aux séjours courts de 4 nuits, accessoires à un accueil sans hébergement, prévus dès la déclaration annuelle et intégrés au projet éducatif de l'accueil de loisirs.

Considérant également que ce soutien est axé aux familles bénéficiaires d'une ou plusieurs prestations familiales mentionnées à l'article L511-1 du Code de la Sécurité Sociale et justifiant d'un quotient familial inférieur ou égal à 770€ ;

Considérant que la communauté de communes doit remplir certaines conditions afin de pouvoir prétendre à cette aide pour les ressortissants CAF, que ce soit en termes d'encadrement, de déclarations auprès de la DDCSPP et de la CAF, de respect de la charte de la Laïcité... ;

Considérant que la communauté de communes doit appliquer la tarification pour ses accueils de loisirs en fonction de la participation financière émise dans ce cadre par la CAF, soit :

- Quotient familial de 0€ à 550€ = 9€/jour,
- Quotient familial de 551€ à 770€ = 4€/jour.

Vu l'article L511-1 du Code de la Sécurité Sociale relatif au soutien apportait au titre de l'Action Sociale, aux familles bénéficiaires d'une ou plusieurs prestations familiales et justifiant d'un quotient familial inférieur ou égale à 770€ ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mars 2023 relatif aux statuts de la communauté de communes Mellois en Poitou,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER les conventions relatives à l'aide aux loisirs 2023 émises par la CAF des Deux-Sèvres pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement de la communauté communes Mellois en Poitou ;
- AUTORISER la signature des conventions d'aide aux loisirs 2023 émises par la CAF pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement communautaires, telles qu'annexées, ainsi que tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Le président

Sylvie COUSIN

Fabrice MICHELET